

Fiscalité Forestière

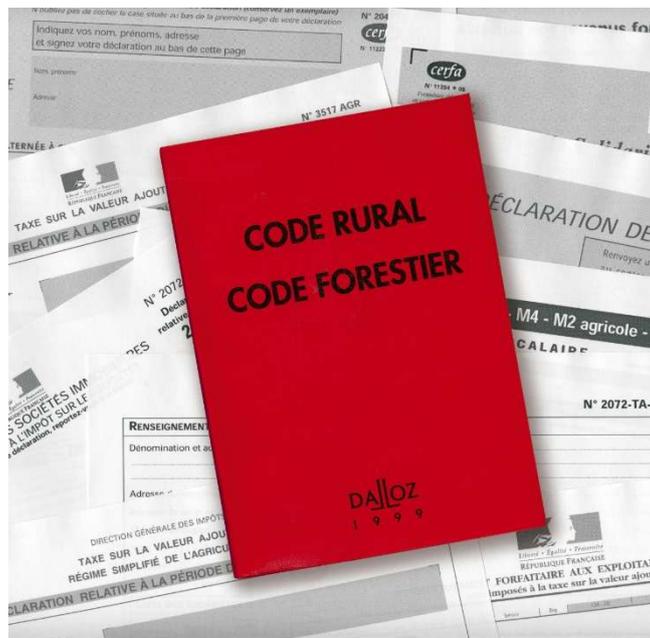
REUNION FORESTIERE

Mardi 1^{er} avril à 10h

RDV à l'Arantelle – Roches-Prémarie-Andillé (Voir plan d'accès)

Le long cycle de vie de la forêt a une influence importante sur sa fonctionnalité économique. En conséquence, la sylviculture fait l'objet d'une fiscalité bien spécifique. C'est pourquoi, il est pertinent pour les propriétaires forestiers de connaître les dispositions fiscales dont ils peuvent bénéficier.

L'objectif de cette réunion forestière est, dans un premier temps, de présenter les aspects généraux de la fiscalité forestière. Dans un second temps, un exercice pratique sera proposé par notre intervenant M. Landré, axé sur la déclaration d'impôts. La solution sera ensuite développée. Un temps d'échanges clôturera la rencontre, afin de répondre aux différentes questions.



Présentation par Monsieur Pierre LANDRÉ, administrateur du syndicat FRANSYLVA en Poitou-Charentes

Pour vous inscrire

Fin de la réunion : 12 h 30

Participation gratuite

Inscription souhaitée

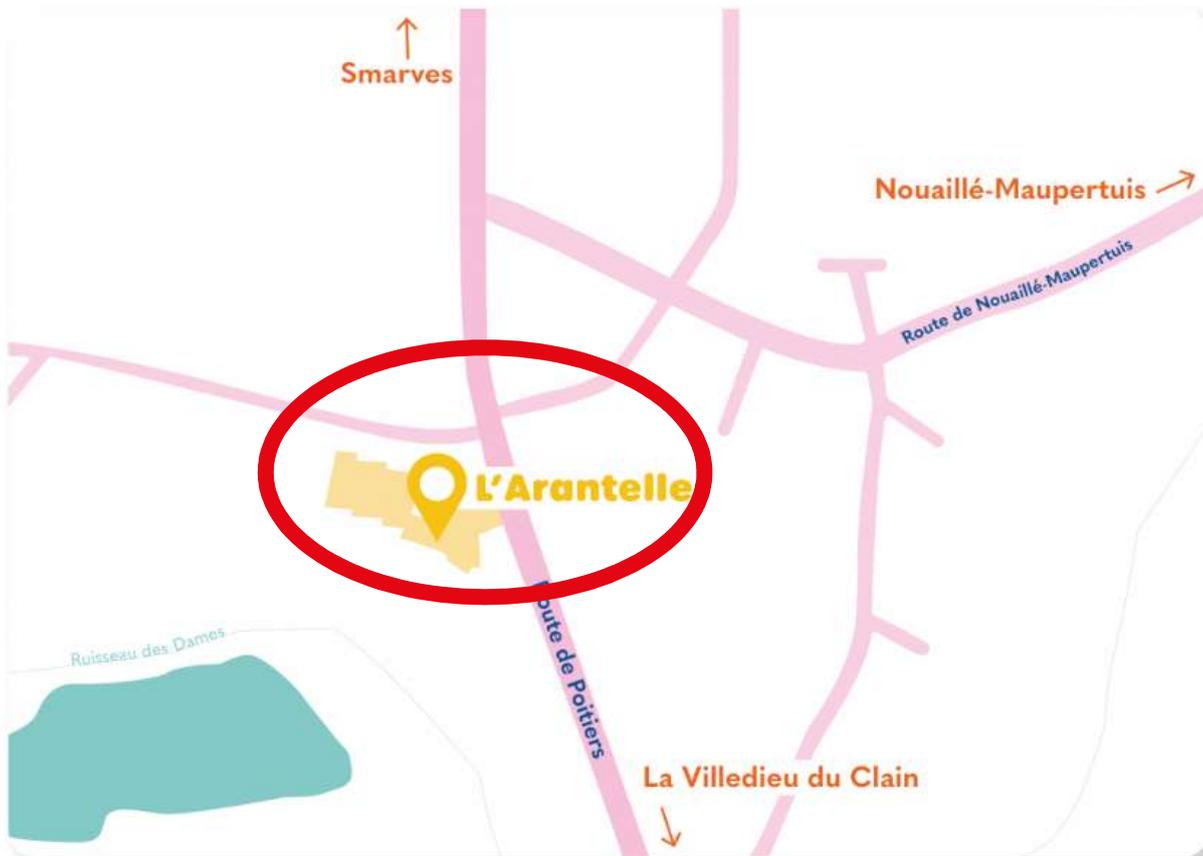
Par mail : sarah.rotiel@cnpf.fr

ou téléphone au : 06 15 05 14 79

Contact

**Sarah ROTIEL, CNPF Nouvelle-Aquitaine – 15 rue de la Croix de la Cadoue – 86240 SMARVES
(Tél. 06 15 05 14 79 Courriel : sarah.rotiel@cnpf.fr)**

Rendez-vous aux Roches-Prémarie-Andillé à 10 h



Le Clos des Roches
86340 ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain



Centre National de
la Propriété
Forestière

Réunion forestière